

● (1500)

PRIVILÈGE

LA PUBLICITÉ FAITE PAR UN ANCIEN DÉPUTÉ DANS UN JOURNAL UKRAINIEN—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question de privilège soulevée par le député de Parkdale-High Park (M. Witer) le 25 avril. J'insiste sur le fait que le rôle du président consiste à décider d'après le témoignage, s'il faut accorder au problème soulevé la priorité sur tous les autres travaux. Il n'appartient pas au président de prendre une décision sur la question de privilège proprement dite; c'est la Chambre qui doit le faire.

Le 25 avril, le député de Parkdale-High Park a attiré notre attention sur une publicité parue dans le journal ukrainien de Toronto, *Vilne Slovo*, du 6 au 13 avril. L'annonce était rédigée en ukrainien et voici la traduction que le député a donnée à la présidence:

Le Christ est ressuscité—à l'occasion de la fête de la Résurrection, j'adresse mes vœux les plus sincères à tous les Ukrainiens du Canada et surtout aux lecteurs du «Free Word»: Jesse P. Flis, (député de Parkdale-High Park).

M. Flis est en réalité l'ancien député de Parkdale-High Park. L'adresse du bureau de circonscription donnée en anglais dans l'annonce est celle du bureau de circonscription que M. Flis avait lorsqu'il était député.

Il va sans dire qu'un député doit exercer ses fonctions comme il faut et que toute tentative de semer la confusion sur l'identité d'un député risque d'empêcher ce député de remplir ses fonctions comme il se doit. Toute initiative qui empêche ou vise à empêcher un député d'exercer ses fonctions est une atteinte aux privilèges. Cette opinion est corroborée par bien des commentaires et des précédents.

La Chambre se souvient sans doute que j'ai alors décidé d'attendre. J'ai attendu quelques jours. Je peux dire à la Chambre que j'ai eu avec M. Flis une conversation au cours de laquelle il m'a dit que je ne pourrais étudier le problème que si les personnes concernées me faisaient un exposé par écrit. Je signale à la Chambre que M. Flis m'a dit verbalement que pour sa part, il ignorait tout de l'affaire. Je n'ai aucune raison de ne pas lui faire confiance ou de douter de sa parole. J'ai dit que le président pouvait uniquement étudier les problèmes qui lui sont exposés sous forme de témoignage et qu'il me fallait par conséquent davantage qu'une conversation. N'ayant pas reçu de M. Flis ni d'aucune autre personne, une lettre susceptible d'expliquer comment l'annonce publicitaire est parue dans le *Vilne Slovo*, je me sens limité et je ne peux me baser que sur le témoignage que j'ai eu, celui du député de Parkdale-High Park en l'occurrence.

Après avoir mûrement réfléchi et attendu, ce qui, croyais-je, permettrait au problème de se résoudre de lui-même dans une certaine mesure, je ne peux plus attendre davantage pour rendre ma décision, car ce ne serait pas bien. Compte tenu de l'importance des questions de privilège, et du fait que je n'ai que le témoignage que j'ai reçu par écrit, je n'ai pas le choix, et je dois rendre une décision en me basant là-dessus. Je dois par

Pétitions

conséquent décider que la question de privilège paraît fondée de prime abord, et je demande au député de proposer une motion.

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, étant donné la décision de Votre Honneur, je propose, appuyé par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick):

Que toutes les questions relatives à la question de privilège soulevée par le député de Parkdale-High Park le jeudi 25 avril 1985, au sujet d'une annonce publicitaire parue dans le *Vilne Slovo* pendant la semaine du 6 au 13 avril 1985, soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il les étudie et présente un rapport.

M. le Président: La motion peut être débattue. Comme il n'y a pas de débat, je vais mettre la question aux voix. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN—1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, au nom du président du comité, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles.

PÊCHES ET FORÊTS—4^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des pêches et des forêts, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, tout récemment, le mois dernier, l'un des remarquables ministres du culte de la circonscription de Mission-Port Moody, a été brutalement assassiné dans son église. Je prie instamment la Chambre de revoir sa position sur la façon dont les meurtres sont punis dans notre pays.

J'ai le devoir de présenter à la Chambre une pétition portant les signatures d'environ 5,400 Canadiens qui réclament le rétablissement de la peine de mort pour le meurtre qualifié. Cette pétition, organisée par les commerçants de Kamloops, en Colombie-Britannique, a circulé pendant deux ans.